



DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE A
L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DES INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES
DE LA PHASE 1
PIECE C : ÉTUDE D'IMPACT
VOLUME 0 : GUIDE DE LECTURE



SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
CHAPITRE I : SE REPERER DANS L’ETUDE D’IMPACT	5
CHAPITRE II : LIRE L’ETUDE D’IMPACT	8
CHAPITRE III : IDENTIFIER LES EVOLUTIONS DE L’ETUDE D’IMPACT	10
TABLES DES ILLUSTRATIONS	13

PREAMBULE

Le présent volume, constitutif de l'étude d'impact jointe au dossier d'autorisation environnementale des premières interventions préparatoires de la phase 1 du projet LNMP, a pour vocation de faciliter la compréhension des modifications apportées à l'étude d'impact présentée au public en 2021 (dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique).

Dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique de la phase 1 en 2021, l'étude d'impact des deux phases du projet LNMP a été réalisée. Afin d'actualiser cette étude et de la contextualiser à l'objet du présent dossier d'autorisation environnementale, à savoir la réalisation des premières interventions préparatoires de la phase 1, l'étude d'impact, notamment en phase 1, a été modifiée et complétée. Ce point est développé au chapitre suivant.

CHAPITRE I : SE REPERER DANS L'ETUDE D'IMPACT

La réalisation du projet de Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan (LNMP) implique des travaux susceptibles de porter atteinte à l'environnement naturel, humain, patrimonial... Afin d'assurer la meilleure intégration du projet, les études environnementales, réalisées tout au long de la phase de conception du projet, et les échanges avec les acteurs locaux et le public ont permis au maître d'ouvrage de proposer un projet tenant compte, autant que possible, de l'ensemble des enjeux présents sur les territoires traversés. Cette démarche a notamment été appliquée pour la planification des premières opérations prévues sur le terrain appelées « interventions préparatoires », objet du présent dossier d'autorisation environnementale.

La synthèse de l'ensemble de ces études est constituée par l'étude d'impact du projet.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale est constitué de 12 pièces : un préambule et 11 pièces numérotées de A à J.

La Pièce C constitue l'étude d'impact du projet LNMP, actualisée pour la présente demande d'autorisation environnementale des premières interventions préparatoires de la phase 1. Elle est elle-même sous-découpée en 10 volumes numérotés de 0 à 9 comme illustré par le schéma suivant (cf. Figure 1 ci-après).

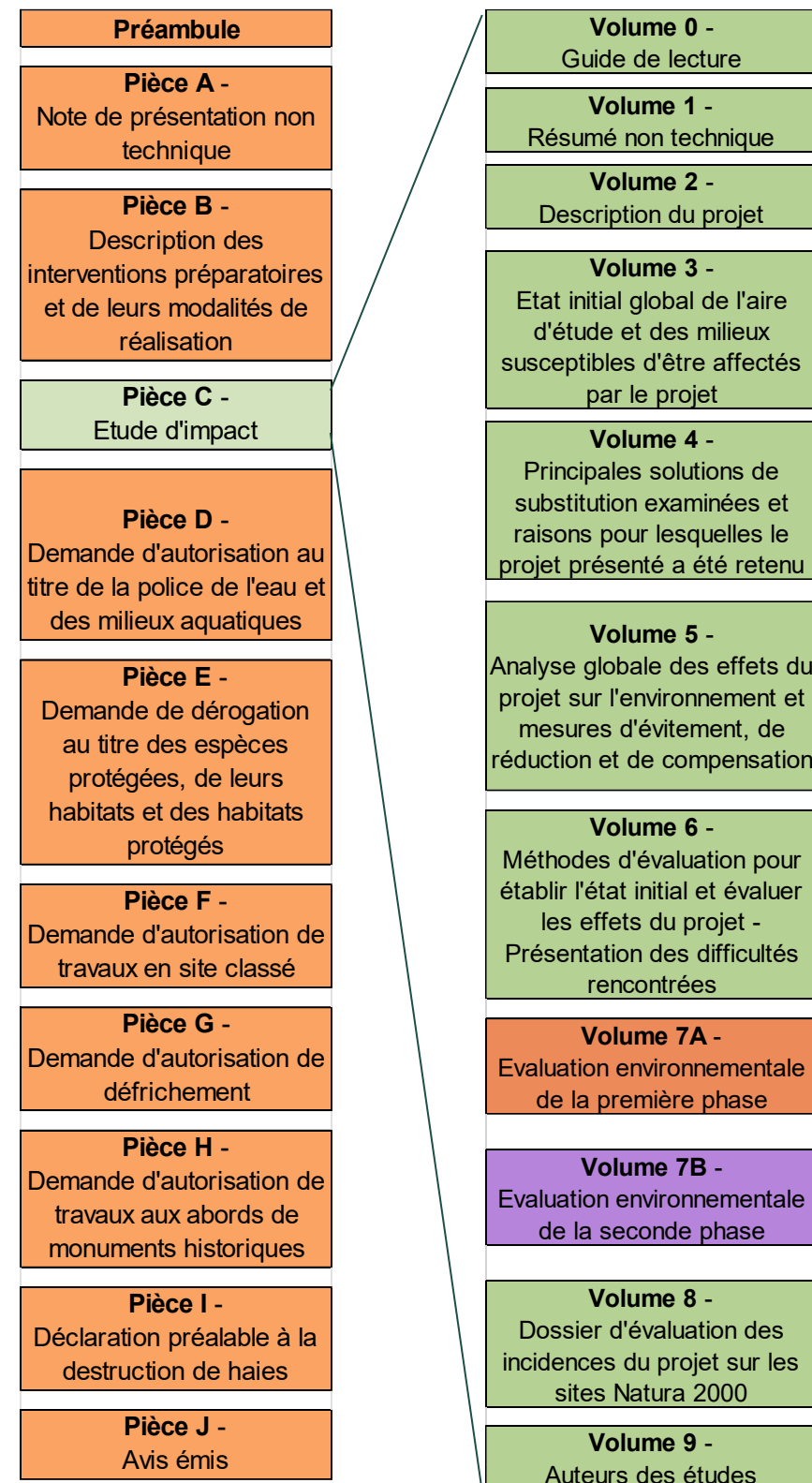


Figure 1 : Insertion de l'étude d'impact dans le dossier d'autorisation environnementale

Le projet de la phase 1 étant programmé en plusieurs étapes de réalisation, l'évaluation environnementale fera donc l'objet d'actualisations successives afin de prendre en compte :

- les incidences des premières interventions préparatoires (diagnostics d'archéologie préventive, sondages géotechniques et expérimentations écologiques), objet de la présente demande d'autorisation environnementale ;
- les incidences de la réalisation et de l'exploitation de l'infrastructure (dernières interventions préparatoires, travaux de génie civil pour l'implantation de l'infrastructure, puis son exploitation), objet de future(s) demande(s) d'autorisation environnementale (au plus tard dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale phase 1).

L'élaboration de l'étude d'impact a impliqué de connaître l'état initial de l'ensemble de l'environnement sur l'intégralité du linéaire entre Montpellier et Perpignan. Cet état initial global, dont les enjeux ont été synthétisés dans le Volume 3, a permis d'évaluer les incidences (positives, négatives, directes, indirectes...) du projet global LNMP sur l'environnement (Volume 5).

Les Volumes 7A et 7B de l'étude d'impact proposent des déclinaisons plus locales des Volumes 3 et 5, respectivement pour la phase 1 du projet (entre Montpellier et Béziers) et pour la phase 2 (entre Béziers et Perpignan).

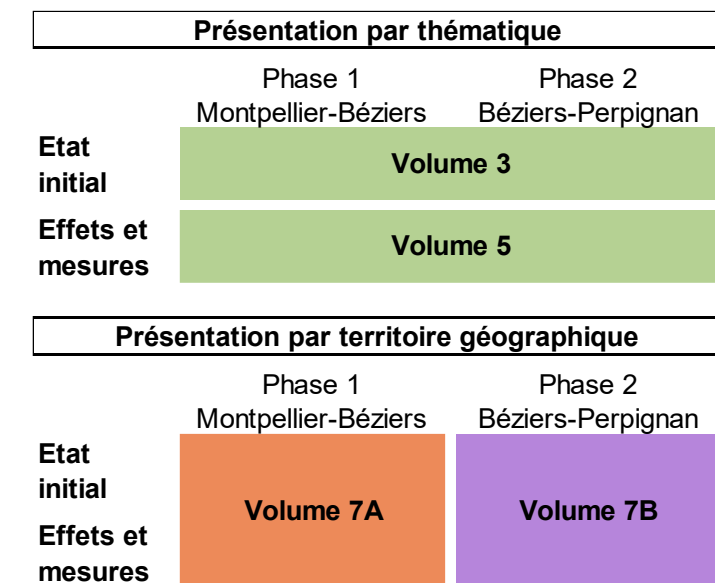


Figure 2 : Grilles de lecture de l'étude d'impact

En d'autres termes, le lecteur pourra se reporter, pour :

- L'analyse des enjeux et sensibilités :
 - à l'échelle du projet global, sur l'ensemble des territoires traversés :
 - dans le Volume 3 (état initial de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet) de l'étude d'impact ;
 - à l'échelle des territoires correspondant à chacune des deux phases de réalisation du projet :
 - dans le Volume 7A de l'étude d'impact (Parties 1 et 2) pour la phase 1 (entre Montpellier et Béziers) ;
 - dans le Volume 7B de l'étude d'impact (Parties 1 et 2) pour la phase 2 (entre Béziers et Perpignan).
- La description des effets du projet, ainsi que les mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs :
 - à l'échelle du projet global, sur l'ensemble des territoires traversés :
 - dans le Volume 5 (analyse des effets du projet sur l'environnement et mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs) de l'étude d'impact ;
 - à l'échelle des territoires correspondant à chacune des deux phases de réalisation du projet :
 - dans le Volume 7A de l'étude d'impact (Partie 3) pour la phase 1 (entre Montpellier et Béziers) ;
 - dans le Volume 7B de l'étude d'impact (Parties 3 et 4) pour la phase 2 (entre Béziers et Perpignan).

Le dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 (Volume 8 de l'étude d'impact) est bâti selon la même logique :

- la Partie 1 du Volume 8 correspond à l'état initial de l'ensemble des sites concernés par le projet global ;
- la Partie 2 du Volume 8 correspond à l'évaluation des incidences de la phase 1 du projet sur le réseau Natura 2000 ;
- et la Partie 3 du Volume 8 correspond à l'évaluation des incidences potentielles de la réalisation de la phase 2 du projet, telle qu'elle est à ce jour envisagée.

Le lecteur peut donc adapter sa lecture pour disposer, soit d'une vision globale du projet au niveau de l'ensemble de la ligne nouvelle, soit focaliser son attention sur l'un ou l'autre des territoires au travers des différentes parties dédiées à chaque phase du projet global.

L'actualisation de l'étude d'impact du projet LNMP est nécessaire au stade du présent dossier d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1.

En effet, bien que les évolutions de l'état initial de l'environnement soient limitées du fait de la courte période écoulée entre le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DEUP) en 2021 et la présente demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires (DAE IP) en 2024, le travail d'approfondissement du projet réalisé pour définir lesdites interventions préparatoires a permis de préciser les incidences associées et la définition de mesures adaptées.

L'actualisation de l'étude d'impact de la phase 2 du projet LNMP a également été menée, mais de manière plus ponctuelle que pour la phase 1, en particulier car l'aménagement de l'infrastructure entre Béziers et Perpignan est susceptible d'évoluer dans le cadre du requestionnement de la phase 2 en termes de fonctionnalités et dessertes. L'état initial de la phase 2 a donc fait l'objet d'une actualisation bibliographique.

En effet, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la Phase 1 du projet LNMP précise que la phase 2 du projet LNMP devra faire l'objet de nouvelles concertations avec le territoire pour réinterroger les fonctionnalités et la conception sur la section Béziers – Perpignan. Les études et concertations nécessaires pour valider les fonctionnalités (circulations voyageurs ou mixte, localisation des gares de desserte du territoire) se dérouleront en 2025 et 2026. La définition du projet LNMP phase 2 est donc susceptible d'évoluer, le cas échéant la nouvelle conception de l'infrastructure nécessitera une actualisation conséquente de son évaluation environnementale.

Au stade du présent DAE IP de la phase 1, l'actualisation de l'évaluation environnementale de la phase 2 du projet LNMP s'est donc limitée à la mise à jour des données bibliographiques d'état initial avec pour objectif de suivre l'évolution du territoire et de l'intégrer à l'analyse globale du projet LNMP.

La consistance de la phase 2 du projet LNMP présentée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1 reste identique à celle présentée lors de l'enquête publique de la phase 1 en 2021.

Tableau 1 : Volumes de l'étude d'impact et évolution de son contenu

Volume de la Pièce C		Contenu	Actualisations / informations relatives aux interventions préparatoires par rapport à l'étude d'impact du DEUP de 2021
Volume 1	Résumé non technique	Ce volume synthétise l'étude d'impact et permet une prise de connaissance rapide et globale des enjeux, incidences et impacts du projet et les mesures associées pour les éviter, réduire ou compenser.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au fil du volume.
Volume 2	Description du projet et de ses modalités de réalisation au stade « interventions préparatoires »	Ce volume présente les objectifs du projet LNMP, décrit les principales caractéristiques techniques de la ligne nouvelle et précise l'insertion territoriale du projet par territoire.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au § 1.1.1 du Chapitre II.
Volume 3 Parties 1 et 2	État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet	Ce volume décrit l'état actuel de l'environnement réalisé à l'échelle de l'aire d'étude du projet global, pour les territoires traversés (scénario de référence). Il synthétise également les enjeux qui ont guidé la conception du projet.	Les actualisations de l'état initial dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentées au fil du volume.
Volume 4 Parties 1 et 2	Principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu	Ce volume présente les études et critères de choix ayant conduit à la définition progressive du projet tel qu'il est présenté à l'enquête publique.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés dans la Partie 1 au § 1 du Sous-Chapitre I du Chapitre II.
Volume 5 Parties 1 à 4	Analyse globale des effets du projet sur l'environnement et mesures d'évitement, de réduction et de compensation	Ce volume décrit les impacts du projet global sur les différentes thématiques environnementales. Il analyse ses effets en phase travaux ainsi qu'en phase exploitation et présente les mesures d'insertion environnementale auxquelles le maître d'ouvrage s'engage pour supprimer, réduire, ou compenser les effets négatifs du projet.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au fil du volume.
Volume 6	Méthodes pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées	Ce volume a pour objectif d'exposer l'ensemble des méthodes ayant permis d'établir l'état initial de l'environnement, puis d'évaluer les incidences potentielles du projet. Il précise également les difficultés, de nature technique ou scientifique, rencontrées dans le cadre de l'élaboration de la présente étude d'impact.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au Chapitre II.
Volume 7A Parties 1 à 3	Parties 1 et 2 : Évaluation environnementale de la phase 1 (Montpellier – Béziers) – État initial détaillé	Les parties 1 et 2 de ce volume décrivent l'état initial de l'environnement à l'échelle territoriale de la phase 1 du projet.	Les actualisations de l'état initial dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentées au fil du volume.
	Partie 3 : Évaluation environnementale de la phase 1 (Montpellier – Béziers) – Effets et mesures	La partie 3 de ce volume décrit les effets et mesures à l'échelle territoriale de la phase 1 du projet.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au fil du volume.
Volume 7B Parties 1 à 4	Parties 1 et 2 : Évaluation environnementale de la phase 2 (Béziers – Perpignan) – État initial détaillé	Les parties 1 et 2 de ce volume décrivent l'état initial de l'environnement à l'échelle territoriale de la phase 2 Béziers-Perpignan du projet.	Les actualisations de l'état initial dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentées au fil du volume.
	Parties 3 et 4 : Évaluation environnementale de la phase 2 (Béziers – Perpignan) – Effets et mesures	Les parties 3 et 4 de ce volume décrivent les effets et mesures à l'échelle territoriale de la phase 2 Béziers-Perpignan du projet.	Ce volume n'a pas fait l'objet d'actualisation particulière au-delà de la réorganisation présentée par la suite.
Volume 8 Parties 1 à 3	Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000	Ce volume décrit l'évaluation des incidences concernant les sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés par la réalisation du projet LNMP.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au fil du volume.
Volume 9	Auteurs des études	Ce volume liste l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de l'étude d'impact ; y sont mentionnés les qualités des personnes et la structure à laquelle ils appartiennent.	Les éléments associés aux interventions préparatoires objet de la présente demande d'autorisation environnementale sont présentés au Chapitre I.

CHAPITRE II : LIRE L'ETUDE D'IMPACT

Zoom sur le résumé non technique

Le Résumé Non Technique (RNT) est le premier volume de l'étude d'impact. Il a pour objet de synthétiser l'ensemble de l'étude d'impact, afin de faciliter la prise de connaissance des informations qui y sont contenues.

Le Résumé Non Technique est construit de façon à fournir au lecteur une synthèse de l'ensemble des neuf volumes de l'étude d'impact, y compris par territoire.

Présentation d'une page type de l'étude d'impact

Dans l'état initial global de l'étude d'impact (Volume 3), la liste des études ayant contribué à la rédaction figure sur fond vert sous le titre de chaque thématique. Par la suite les explications, points importants à retenir et renvois sont identifiés comme illustrés ci-après.

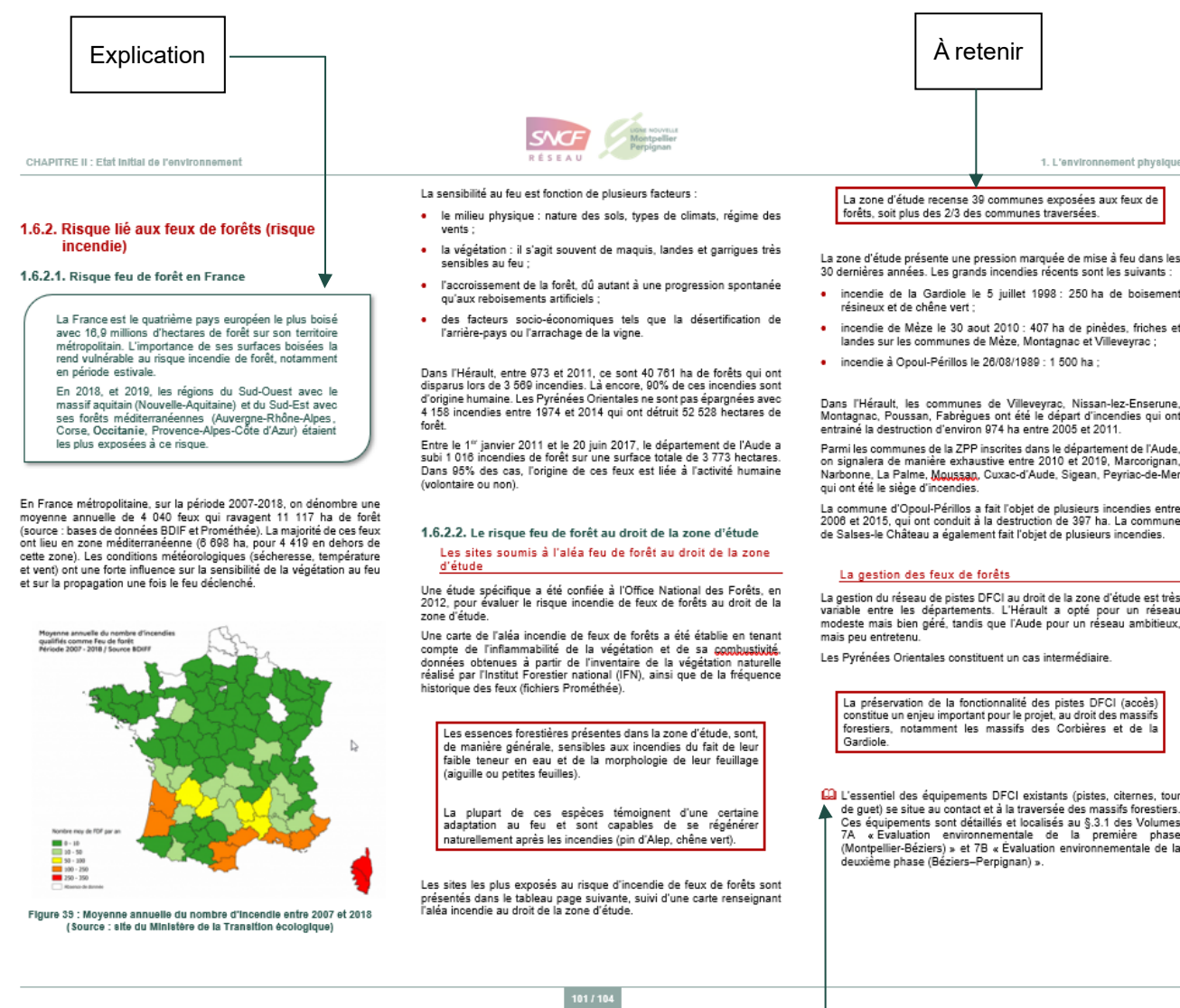


Figure 3 : Extrait de rédaction de l'étude d'impact

Présentation des cartes de l'étude d'impact

Deux types de cartographies accompagnent l'étude d'impact du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP). Les cartes figurant dans les Volumes 3 et 5 de l'étude d'impact permettent d'appréhender les informations à l'échelle du projet global et des territoires traversés. Les cartes détaillées figurent dans les Volumes 7, en fonction de la phase concernée (Volumes 7A pour la phase 1, et 7B pour la phase 2).

Les cartes spécifiques aux interventions préparatoires sont réalisées sur ce même modèle et sont disponibles dans les différentes pièces du DAE IP.

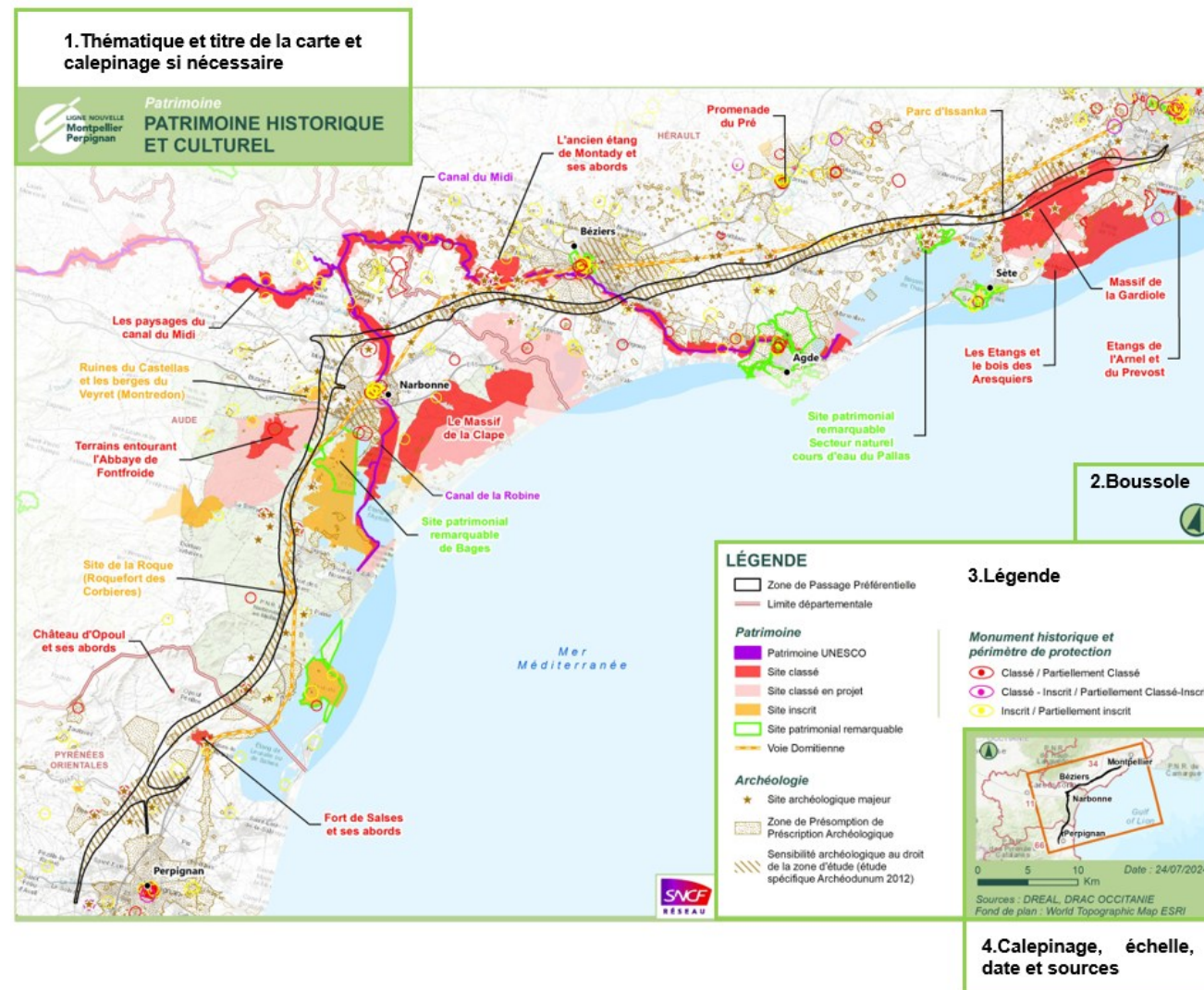


Figure 4 : Exemple de carte de l'étude d'impact (issue du Volume 3)

Cartographie du projet, des effets et des mesures

Les cartes de synthèse des effets et mesures du projet sur l'environnement sont présentées à l'échelle de chaque territoire traversé, dans les différents volumes (Volumes 7A et 7B).

Ces cartes sont accompagnées de tableaux d'identification des effets et mesures, qui précisent les pictogrammes associés aux cartes et les localisations (PK – Points Kilométriques).



Figure 5 : Extrait de la carte des effets et mesures

CHAPITRE III : IDENTIFIER LES EVOLUTIONS DE L'ETUDE D'IMPACT

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan a déjà fait l'objet d'une étude d'impact initiale en 2021, en vue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la phase 1 du projet.

La déclaration d'utilité publique de la phase 1 du projet LNMP a été prononcée par décret du Premier Ministre pris après avis du Conseil d'Etat le 16 février 2023.

A l'occasion de la présente procédure d'autorisation environnementale, et conformément à la législation en vigueur, cette étude d'impact fait l'objet d'une actualisation en rapport avec les premières interventions préparatoires de la phase 1.

Les modifications apportées à l'étude d'impact sont :

- des modifications de forme ayant pour objet de faciliter la lecture de l'étude d'impact (document volumineux) notamment avec :
 - la restructuration des chapitres effets et mesures afin d'insérer des sous-chapitres spécifiques par étape du projet : travaux et exploitation ;
 - l'inversion du sens de présentation du projet, dorénavant de Montpellier vers Perpignan.

Les modifications apportées sur la forme ne sont, par essence, pas de nature à changer la teneur de l'évaluation environnementale.

- des modifications de fond concernant l'actualisation :
 - des données d'état initial ;
 - et en conséquence des effets et mesures, avec notamment des précisions sur les aspects spécifiques liés aux interventions préparatoires proprement dites.

Dans le cadre de l'autorisation environnementale des interventions préparatoires, il apparaît que ces modifications ne sont ainsi pas de nature à changer de façon significative les évaluations menées dans le cadre de l'étude d'impact du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de 2021.

Restructuration de l'étude d'impact

Les pièces de l'étude d'impact initiale du projet LNMP constituaient la Pièce F du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de 2021.

Cette étude d'impact, qui a fait l'objet d'actualisations, est dorénavant la Pièce C, Volumes 1 à 9, du présent dossier de demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1.

Le tableau ci-dessous restitue la correspondance entre l'étude d'impact initiale (ancienne Pièce F) et l'étude d'impact actualisée (Pièce C).

Tableau 2 : Correspondance entre les pièces et volumes des études d'impact

Pièces de l'étude d'impact du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (2021)	Volumes de l'étude d'impact (Pièce C) du dossier de demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires (2024)
F1 – Résumé Non Technique	Volume 1
F2 – Description du projet	Volume 2
F3 – Etat Initial global	Volume 3 – Parties 1 & 2
F4 – Solutions de substitutions examinées	Volume 4 – Parties 1 & 2
F5 – Analyse globale des effets et mesures	Volume 5 – Parties 1 à 4
F6 – Méthodes et difficultés	Volume 6
F7A1 – Etat initial Phase 1	Volume 7A – Parties 1 & 2
F7A2 – Effets et mesures Phase 1	Volume 7A – Partie 3
F7B1 – Etat initial Phase 2	Volume 7B – Parties 1 & 2
F7B2 – Effets et mesures Phase 2	Volume 7B – Parties 3 & 4
F8 – Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000	Volume 8 – Parties 1 à 3
F9 – Auteurs des études	Volume 9

La restructuration de l'étude d'impact a surtout consisté à mieux identifier, par thématique environnementale, les impacts en fonction des différentes étapes du projet LNMP, c'est-à-dire entre la phase de réalisation des travaux et la phase de fonctionnement (exploitation) de la ligne une fois réalisée.

Ce choix a été réalisé pour mieux intégrer les différentes actualisations à venir de l'étude d'impact :

- la présente actualisation pour la demande d'autorisation environnementale des premières interventions préparatoires de la phase 1 du projet LNMP (qui recouvrent une partie des diagnostics d'archéologie préventive, des sondages géotechniques et des expérimentations écologiques) ;
- les futures actualisations à venir, pour :
 - la (ou les) future(s) demande(s) d'autorisation environnementale de la phase 1 ;
 - le dossier d'enquête publique préalable à la DUP de la phase 2 ;
 - le (ou les) dossier(s) d'autorisation environnementale nécessaire(s) pour la phase 2 ;
 - toute autre actualisation qui serait nécessaire pour se conformer à la législation en vigueur, jusqu'à la réalisation complète de la ligne nouvelle.

Plus précisément, les logiques de présentation ont donc été modifiées, de façon à permettre une intégration successive des différentes actualisations prévues de l'étude d'impact du projet LNMP.

Figure 6 : Logique de présentation dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase 1 (2021)

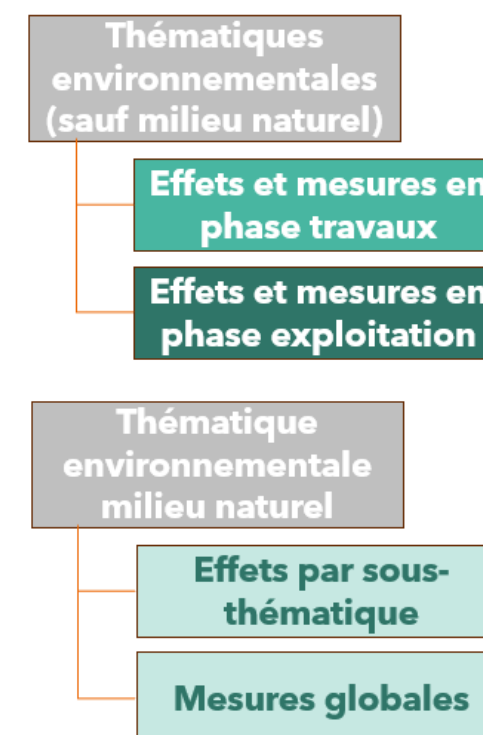
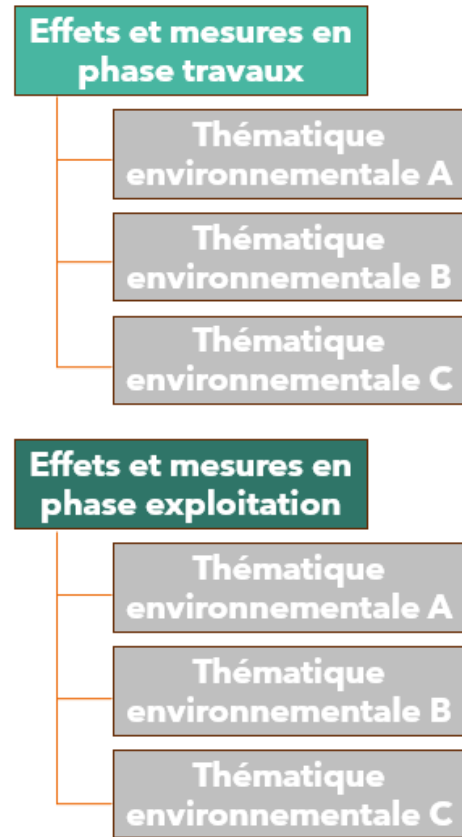


Figure 7 : Logique de présentation dans le présent dossier de demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1 (2024)



Ainsi, les interventions préparatoires, première étape préparatoire des travaux à venir, sont traitées au sein des effets et mesures en phase travaux. Les effets de ces interventions préparatoires ne modifient pas les effets et mesures du projet en phase exploitation.

Suppression des secteurs géographiques et inversion du sens de présentation

L'étude d'impact initiale avait été établie en tenant compte des présentations historiques du projet LNMP, c'est-à-dire un projet global, dont le phasage n'a été décidé que tardivement. Historiquement, les études du projet LNMP avaient identifié plusieurs secteurs géographiques, numérotés de 1 à 6 et abordés du Sud au Nord (de Perpignan – secteur « Plaine du Roussillon » ou secteur 1 – à Montpellier – secteur « Gardiole et Mosson » ou secteur 6).

Par décision ministérielle n°4 du 1^{er} février 2017, l'Etat a acté le phasage du projet global LNMP en deux phases, la phase 1 entre Montpellier et Béziers et la phase 2 entre Béziers et Perpignan.

Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP, et notamment l'étude d'impact, avait maintenu la mention des « secteurs géographiques » historiquement étudiés, mais le nouveau phasage de LNMP inversait les

secteurs géographiques historiques (phase 1 sur les secteurs 4 à 6 et phase 2 sur les secteurs 1 à 4).

En conséquence, et de façon à respecter le phasage du projet global LNMP, les secteurs géographiques ont été remplacés par des territoires (non numérotés), afin de favoriser un raisonnement d'ensemble, que ce soit par phase ou pour le projet global.

Tableau 3. Correspondance entre les secteurs géographiques et les territoires

Phase	Secteurs géographiques du DEUP 2021	Territoires du DAE IP 2024
Phase 1	Secteur géographique 6 Gardiole et Mosson	Territoire Gardiole et Mosson
	Secteur géographique 5 Bassin de Thau	Territoire Bassin de Thau
	Secteur géographique 4 Vallée de l'Orb et de l'Hérault	Territoire Vallée de l'Hérault
Phase 2	Secteur géographique 3 Plaine de l'Aude	Territoire Vallée de l'Orb
	Secteur géographique 2 Piémont des Corbières	Territoire Plaine de l'Aude
	Secteur géographique 1 Plaine du Roussillon	Territoire Piémont des Corbières

Les communes traversées par le projet sur les différents territoires sont énumérées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Liste des territoires traversés

Phase	Territoire	Communes
Phase 1	Gardiole et Mosson	Fabrègues, Gigean, Lattes, Montpellier, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone
	Bassin de Thau	Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Castelnau-de-Guers, Loupian, Mèze, Montagnac, Pinet, Pomérols, Poussan, Villeveyrac
	Vallée de l'Hérault	Bessan, Béziers, Cers, Florensac, Montblanc, Saint-Thibéry, Villeneuve-lès-Béziers
Phase 2	Vallée de l'Orb	Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Lespignan, Sauvian, Vendres
	Plaine de l'Aude	Coursan, Cuxac-d'Aude, Marcorignan, Montredon-des-

Phase	Territoire	Communes
		Corbières, Moussan, Narbonne, Névian, Nissan-lez-Ensérune
	Piémont des Corbières	Bages, Caves, Fitou, La Palme, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Sigean, Treilles
	Plaine du Roussillon	Baho, Baixas, Espira-de-l'Agly, Le Soler, Opoul-Périllos, Peyrestortes, Rivesaltes, Saint-Estève, Salses-le-Château, Toulouges, Villeneuve-la-Rivière

Dorénavant, l'ordre de présentation est donc inversé, pour suivre une logique chronologique, dans le sens de construction de la ligne LNMP : de Montpellier à Béziers (phase 1), puis de Béziers à Perpignan (phase 2).

Les Points Kilométriques (PK) servant de repères géographiques sur le réseau ferroviaire, ont été inversés en conséquence par rapport à l'étude d'impact précédemment instruite. Le PK d'origine de la ligne Montpellier Perpignan correspond maintenant au point de raccordement avec la ligne du Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM), mise en service en 2017. Ainsi, la phase 1 du projet LNMP débute aux environs du PK 87+100 sur la commune de Lattes (commune limitrophe de Montpellier).

Tous les atlas cartographiques de l'étude d'impact ainsi que les séquences de présentation des informations ont été inversés en conséquence dans les différents volumes de l'étude d'impact.

Actualisation de l'étude d'impact

En ce qui concerne les actualisations ou précisions apportées, sur le fond, à l'étude d'impact du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de 2021, celles-ci sont systématiquement identifiées.

Lorsqu'un chapitre ou un paragraphe entier est nouveau, le titre de l'ensemble de ce nouveau contenu est surligné en bleu, par exemple :

1.1.1.1 Les interventions préparatoires

Lorsqu'il s'agit de modifications ou compléments au sein de paragraphes déjà existants, ceux-ci sont tracés à l'aide d'un liseré bleu sur le côté gauche de l'élément modifié / actualisé, permettant de les repérer facilement lors de la lecture.

Différents exemples de modifications (tableau, texte et illustration) et les traçages associés sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Exemples de traçabilité des modifications apportées à l'étude d'impact

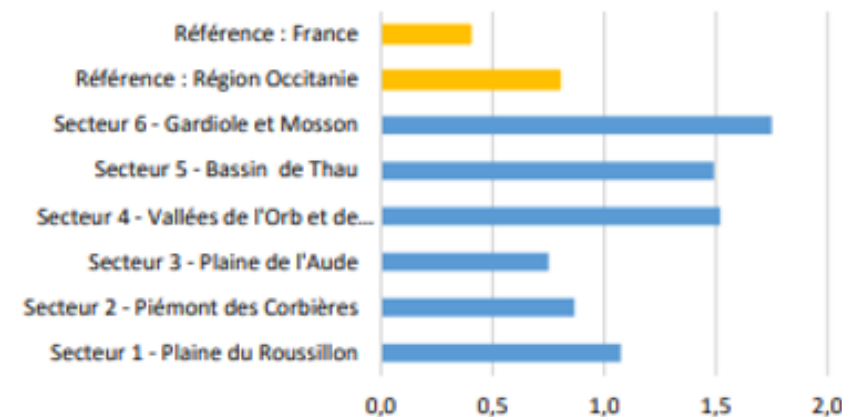
Extrait du dossier de 2021

Tableau 8 : Précipitations moyennes mensuelles (mm)
(source : Météo France 1981 – 2010)

Mois	Montpellier	Narbonne	Perpignan
Janvier	55.6 mm	69.3 mm	65.4 mm
Février	51.8 mm	54.1 mm	50.4 mm
Mars	34.3 mm	54.3 mm	40.3 mm
Avril	55.5 mm	72.3 mm	58.5 mm
Mai	42.7 mm	55.4 mm	47.3 mm
Juin	27.8 mm	46.5 mm	25 mm
Juillet	16.4 mm	21.2 mm	12.2 mm
Août	34.4 mm	32.6 mm	25.8 mm
Septembre	80.3 mm	42.5 mm	38.2 mm
Octobre	96.8 mm	59.9 mm	75.9 mm
Novembre	66.8 mm	59.5 mm	59.2 mm
Décembre	66.7 mm	62.5 mm	59.4 mm

Bien que l'on puisse noter des différences temporelles dans la répartition des pluies, on ne remarque pas de différence spatiale marquée à l'échelle de la zone d'étude.

Figure 42 : Taux d'évolution moyen annuel de la population sur les communes de la ZPP entre 2012 et 2017 (%) (source : EGIS via l'INSEE 2017)



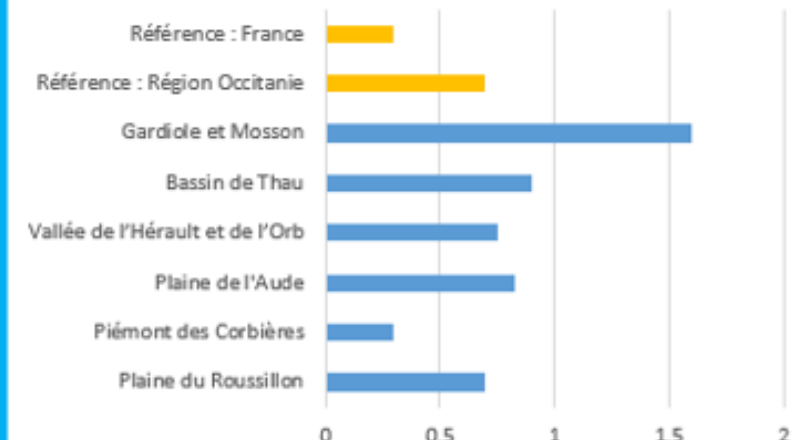
Traçage des modifications opérées

Tableau 8 : Précipitations moyennes mensuelles (mm) (Source : Météo France 1991 – 2020)

Mois	Montpellier	Narbonne	Perpignan
Janvier	56.2 mm	61.4 mm	60.1 mm
Février	39.2 mm	46.5 mm	40.9 mm
Mars	41.5 mm	48.2 mm	51.6 mm
Avril	55.8 mm	63.6 mm	66.1 mm
Mai	44 mm	51.3 mm	45.6 mm
Juin	32.9 mm	32.5 mm	23.6 mm
Juillet	17.1 mm	17 mm	15.1 mm
Août	35.9 mm	31.1 mm	22.7 mm
Septembre	86.7 mm	60.6 mm	43 mm
Octobre	94.7 mm	92.5 mm	82.1 mm
Novembre	78.1 mm	78.4 mm	72.6 mm
Décembre	57.1 mm	52.2 mm	54.9 mm
Annuelle	639.2 mm	635.3 mm	578.3 mm

Bien que l'on puisse noter des différences temporelles dans la répartition des pluies, on ne remarque pas de différence spatiale marquée à l'échelle de la zone d'étude, ni depuis l'étude d'impact initiale (série Météo France 1981-2010).

Figure 41 : Taux d'évolution moyen annuel de la population sur les communes de la ZPP entre 2014 et 2020 (%) (Source : INSEE 2020)



TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Insertion de l'étude d'impact dans le dossier d'autorisation environnementale.....	5
Figure 2 : Grilles de lecture de l'étude d'impact.....	5
Figure 3 : Extrait de rédaction de l'étude d'impact.....	8
Figure 4 : Exemple de carte de l'étude d'impact (issue du Volume 3).....	9
Figure 5 : Extrait de la carte des effets et mesures.....	9
Figure 6 : Logique de présentation dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase 1 (2021)	10
Figure 7 : Logique de présentation dans le présent dossier de demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1 (2024).....	11

TABLEAUX

Tableau 1 : Volumes de l'étude d'impact et évolution de son contenu.....	7
Tableau 2 : Correspondance entre les pièces et volumes des études d'impact.....	10
Tableau 3. Correspondance entre les secteurs géographiques et les territoires	11
Tableau 4 : Liste des territoires traversés	11
Tableau 5 : Exemples de traçabilité des modifications apportées à l'étude d'impact.....	12



SNCF RESEAU - Bâtiment Tech Tower
DIRECTION GENERALE DES GRANDS PROJETS

10 Rue Isabelle Eberhardt – BP91242
34 000 Montpellier

